

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____



DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

Délibération n° **DEL2022_05_8**

Intitulé : **GRATUITE TEMPORAIRE DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN VIKIBUS POUR LES PERSONNES BENEFICIAINT DE LA PROTECTION EUROPEENNE TEMPORAIRE**

Mobilité - - Mobilité

*

L'an deux mille vingt deux, le douze mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 6 mai 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 6 mai 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 36 Représentés : 8

Présents :

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Monsieur Gilles COTTEY, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean-François LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Madame Françoise BLONDEL, Madame Catherine MAILLOT

Absents :

Madame Marie-Claude HERANVAL, Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Claude BELLIN donne pouvoir à Monsieur Gérard CHARASSIER, Madame Françoise DENIAU donne pouvoir à Madame Virginie BLANDIN, Madame Stéphanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Madame Céline DAMBRY donne pouvoir à Monsieur Eric CARPENTIER,

Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame Sandrine NORDET, Madame Josiane GILLE donne pouvoir à Monsieur Gilles COTTEY, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Madame Catherine DUCHESNE donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, M. Romain LEFEVRE, M. Mick LEROY

Monsieur Eric CARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Eric RENEE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Dans le cadre du contexte international que nous connaissons, les autorités ukrainiennes ont émis une demande, formulée auprès des pays membres de l'Union Européenne afin que leurs ressortissants puissent bénéficier d'une aide.

Pour rappel, une première action d'Yvetot Normandie a été engagée lors de notre conseil communautaire exceptionnel du 14 mars dernier. En effet, nous avons décidé de contribuer au FACECO (dont un premier bilan est annexé à la présente délibération) à hauteur de 27 046 €.

Une seconde action vous est proposée afin de faciliter la réalisation de certaines démarches aux Ukrainiens ayant rejoint la France (emmener son enfant à l'école, se rendre à des rendez-vous administratifs ou médicaux, trouver un travail...). Cette seconde action consiste à accorder à ces derniers, jusqu'au 31 décembre 2022, la gratuité d'accès au Vikibus.

Cette gratuité ne pourra être accordée que sur présentation du justificatif délivré par l'État prouvant le placement de la personne sous « protection européenne temporaire ».

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001,
vu le Code des Transports,
vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2021 portant transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Yvetot Normandie à compter du 1^{er} juillet 2021,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 03/05/2022

Article 1^{er} – D'accorder la gratuité du Vikibus aux Ukrainiens présentant leur titre de « protection européenne temporaire ».

Millésime : 2022 - Feuillet n° _____

Article 2 – De décider que cette gratuité prendra fin au 31 décembre 2022.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 18/05/2022

Reçu en préfecture le 18/05/2022

Affiché le



ID : 076-247600620-20220512-DEL20220508-DE